

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
27 Juin 2019**

**OBJET : Convention de location avec l'association La Plateforme - Marseille portant sur l'immeuble sis au 8 rue d'Hozier 13002 Marseille.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'autoriser la passation d'une convention de location entre le Département et l'association LA PLATEFORME-MARSEILLE portant sur l'immeuble sis au 8 rue d'Hozier 13002 Marseille en vue de la mise en place d'une école du numérique,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention de location dont le projet est joint au rapport, ainsi que tout avenant ultérieur s'y rapportant dans la mesure où il ne porte pas sur une modification substantielle des dispositions de la convention initiale.

Les recettes portant sur le loyer annuel de 150 000 € (avant révision indiciaire) et les taxes éventuelles seront versées au chapitre 75 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**